

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2019



Compte rendu affiché le **20 DEC. 2019**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 11 décembre 2019
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2019_116

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. Damien COUTURIER

OBJET
CONCESSION DE SERVICE
PUBLIC POUR LA GESTION
ET L'EXPLOITATION DE LA
FOURRIÈRE AUTOMOBILE
-
CHOIX DU
CONCESSIONNAIRE ET
PASSATION DU CONTRAT
AVEC LA SOCIÉTÉ
WARNING ASSISTANCE SV

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme
CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO,
Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme
BASDEREFF, Mme DU GARDIN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI, Mme NICAISE, M.
MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER,
M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL,
Mme BLACHERÉ
Mme BREMOND (par proc. à M. ROULE), M. CHAVANE (par proc. à Mme CRESPIY), Mme
HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. THEVENOT), M. CHAISNE (par proc. à M.
COUTURIER), Mme ROQUES (par proc. à M. JOUBERT), M. DE LESTANG (par proc. à
Mme BASDEREFF), Mme PEPIN-GAUDIN (par proc. à M. PETIT)

Etai(en)t absent(s) :
Mme SEGUIN-JOURDAN

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **20 DEC. 2019**

Identifiant de l'Acte :

..... **069-216500340-20191217-D 2019-116-DE**

Rapport de : Fabien MANINI

Après avoir recueilli l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a, par délibération du 8 avril

2019, approuvé le principe de la concession de service public pour la gestion de la fourrière automobile sur le territoire de la Commune et autorisé Monsieur le Maire à engager la procédure de concession de service public.

La procédure de mise en concurrence a été initiée le 28 mai 2019 par la publication d'un avis d'appel public à la concurrence.

La Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 3 juillet 2019 afin d'ouvrir les deux candidatures reçues dans les délais :

- WARNING ASSISTANCE SV
- ADA

La Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 19 juillet 2019 afin de procéder à l'examen et l'admission des deux candidatures et procéder à l'ouverture des offres des candidats admis.

Les deux offres ont fait l'objet d'une analyse sur la base des critères de sélection suivants :

Critères de sélection	Pondération
Valeur Technique	60 %
Sous-critère 1 : Equipe dédiée	20 %
Sous-critère 2 : Moyens d'exécution	40 %
Sous-critère 2 : Organisation	40 %
Tarification évaluée sur la base du Devis Quantitatif Estimatif	40%

La Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 17 octobre 2019 afin d'examiner les offres au vu du rapport d'analyse et d'émettre un avis sur ces dernières. La Commission de Délégation de Service Public a émis un avis favorable à la proposition de la société WARNING ASSISTANCE SV.

Aucune négociation n'a été menée, les offres étant complètes et détaillées et les prestations de fourrière étant particulièrement encadrées d'un point de vue technique (procédure d'enlèvement ...) et tarifaire (les principaux tarifs sont plafonnés par arrêté ministériel).

Le rapport de présentation, annexé à la présente délibération, détaille les différentes étapes de la procédure et expose les motifs du choix du concessionnaire ainsi que l'économie générale du contrat.

Sont annexés au rapport de présentation :

- Les procès verbaux de la Commission de Délégation de Service Public,
- Le projet de contrat et ses annexes (le Cadre de Mémoire Technique et les Tarifs),
- Le cahier des charges.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'APPROUVER le choix de la société WARNING ASSISTANCE SV comme titulaire de la concession de service public pour la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile pour une période de 5 ans à compter du 16 février 2020 ;
- D'APPROUVER le projet de contrat de concession de service public et ses annexes ;
- D'APPROUVER les tarifs qui seront appliqués aux usagers ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat de concession de service public et tous les actes qui en découleront.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

20 DEC. 2019



LE MAIRE
Philippe COCHET

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

